

## Projet de relogement et d'accompagnement de familles en situation de grande précarité au moyen d'une fabrique de logements modulaires les associant au travers d'un chantier d'insertion

---

Depuis une dizaine d'années, sur le territoire de notre agglomération, des centaines de familles roms vivent dans des conditions d'extrême précarité. Auto constructions sur des terrains à l'abandon, occupation de bâtiments industriels désaffectés, constituent souvent leur seule possibilité d'habitat. Cette situation sociale grave, qui pose des problèmes de santé publique, mais aussi de scolarité et d'insertion, ne peut trouver de réponses appropriées, compte tenu de son ampleur à l'échelon local.

Toutefois, la communauté d'agglomération et les villes conscientes de la gravité de la situation, ont entrepris de nombreuses actions : aménagement de certains terrains, installation d'arrivée d'eau, évacuation et traitement des déchets (mise en place de containers et de bennes), mise en place de sanisettes chimiques, nettoyage de certains terrains etc. Ces différentes actions, qui permettent de pallier à l'urgence, représentent pour Plaine Commune des dépenses annuelles de l'ordre de 200 000 à 250 000€.

La communauté d'agglomération accueille aussi sur son territoire deux villages d'insertion et participe financièrement à leurs fonctionnements. Ces villages permettent en partie de répondre à la problématique des populations précarisées et en bidonvilles sur le territoire, puisqu'ils ont permis d'offrir un logement à environ 200 personnes et d'entamer une démarche d'inclusion sociale.

Suite à l'expulsion du bidonville du Hanul (qui existait depuis 2000) en juillet 2010, et face à une situation d'urgence, la Ville de Saint-Denis soutenue par la communauté d'agglomération a souhaité accompagner ces familles alors réinstallées sur 4 terrains appartenant à la Ville au passage Dupont. Il a alors été décidé de monter un projet avec les familles et les soutiens, projet de relogement et d'accompagnement des familles avec comme objectif l'inclusion sociale des familles et l'accès au droit commun à terme. Le projet de relogement digne et durable de ces habitants est une expérience novatrice de nature à servir d'exemple et à démontrer qu'il existe une alternative aux mesures d'expulsions des terrains et d'éloignement du territoire. Expulser sans reloger ni définir une stratégie globale, c'est déplacer les problèmes sans les régler, au prix de souffrances supplémentaires pour des familles qui sont déjà dans une très grande précarité, en particulier les enfants. La Ville a déjà contribué à hauteur de 71 000 € pour l'installation des familles au passage Dupont (raccordement eau et électricité) ainsi que le recrutement d'une régisseuse-médiatrice.

Ce document a donc pour objectif de présenter les principes et la mise en œuvre de ce projet.

# 1. Chronologie et situation des personnes concernées

## Chronologie

En 2003, signature du protocole du Hanul entre les 35 familles résidente du bidonville (environ 100 personnes), les associations et la Ville de Saint-Denis.

Ce protocole prévoyait :

- accès et fourniture d'eau (effectif)
- accès à l'électricité (rapidement détérioré)
- ramassage des déchets (effectif)
- installation de toilettes et de douches (demi échec)
- scolarisation des enfants (réussite aux deux tiers)
- maintien du nombre d'habitants (échec montée à environ 200 personnes)
- relogement de trois familles (25 personnes) dans un pavillon en attente de démolition

## Le 6 juillet 2010 : expulsion et destruction du campement du Hanul

Les familles ont été expulsées au petit matin le 6 juillet 2010 par la force publique. Les familles se sont alors retrouvées en situation d'errance dans la ville.

## 2 août 2010 Réinstallation des familles Passage Dupont

Les familles se sont installées sur quatre terrains propriétés de la Ville au Passage Dupont. La Ville soutenue par la communauté d'agglomération a souhaité accompagner les familles dans cette installation et dans la construction d'un projet plus pérenne (des travaux doivent démarrer au Passage Dupont en septembre 2011, les terrains doivent donc être libérés à l'été). Un protocole a été signé entre les familles, les associations de soutiens et la Ville ainsi que des conventions d'occupations à titre précaire et gracieux pour chaque parcelle. Sur chaque parcelle, une association a été créée par les familles afin de pouvoir payer les factures et de signer les dites conventions.

Engagements prévus dans la convention :

- accès et fourniture d'eau, consommation payée par les familles (effectif)
- accès à l'électricité, consommation payée par les familles (effectif)
- ramassage des déchets (effectif)
- installation de toilettes (effectif)
- scolarisation des enfants : à ce jour 36 enfants sont scolarisés
- travail sur le projet de relogement durable et sur l'insertion (effectif)

L'installation des familles a été accompagnée par les soutiens et par les membres de l'association Raj'ganawak, déjà présents au bidonville du Hanul. Ces militants associatifs ont installé un chapiteau sur une cinquième parcelle du passage Dupont, permettant ainsi d'avoir un lieu de rencontre pour tenir des réunions, mais aussi organiser des spectacles et des activités pour les enfants. L'association propose plusieurs ateliers à ces derniers (cirques, théâtre, etc.) et a aidé plusieurs familles dans leurs démarches administratives (scolarisation des enfants, accompagnement vers les soins, etc.). Des spectacles ont aussi lieu régulièrement dans le chapiteau.

C'est donc un lieu dynamique essentiel permettant de créer du lien social entre les différentes populations du quartier.

## **Les familles**

Le projet concerne des familles installées depuis près de dix ans sur un terrain à Saint-Denis (105.000 habitants). Cette soixantaine de familles rassemblent environ 200 personnes. La Ville de Saint-Denis a voulu accompagner l'installation précaire de ces familles dionysiennes dont les enfants majoritairement nés à Saint-Denis sont pour la plupart scolarisés. Ces familles viennent principalement de villes importantes du Sud-est de la Roumanie (Tulcea, Braila et Galati) et quelques unes de Timisoara.

Un travail d'enquête et de diagnostic a été mené par des étudiantes assistantes sociales à la demande de la mairie pour les familles réinstallées au Passage Dupont. Ce premier travail a permis de mettre à jour les souhaits des familles en termes de logements : salle de bain, cuisine, une chambre pour les parents et une pour les enfants. Aucune spécificité culturelle n'a été remarquée dans les souhaits des familles. Elles ne souhaitent pas vivre avec l'ensemble du groupe, mais voudrait avoir leur famille à proximité, tout comme éventuellement les personnes venant du même village.

Les enfants en primaire et collège sont quasiment tous scolarisés et relativement assidus. Dans l'enquête il ressort une réelle implication des parents dans la scolarité de leurs enfants.

Ces familles vivent aujourd'hui d'une économie de survie, principalement à travers les activités de ferrailage. Les baraques reconstruites au Passage Dupont sont faites à base de matériaux de récupération et montrent un savoir-faire évident puisque malgré l'extrême précarité ces abris sont très bien construits et imperméables.

Ces familles font preuve d'un réel souhait d'intégration, et sont en réelle demande de formations professionnelles et de cours de français (notamment pour les femmes), même si les questions de survie au quotidien passent en priorité.

Malgré l'accès aux services de bases (eau, électricité, assainissement), ces familles continuent de vivre dans des conditions de grande précarité et promiscuité.

## **2. Le projet**

### **Les grands principes du projet**

#### Type d'habitat souhaité

Il ne s'agit pas d'un habitat dédié et définitif mais l'objectif est bien de permettre à terme l'accès aux différents types de logement de droit commun. L'ambition des porteurs du projet est, dans la mesure de la capacité des logements construits, d'assurer l'accueil d'autres publics pour favoriser la mixité et l'insertion sociale et urbaine. De plus, nous souhaitons construire un habitat de qualité qui sera aux normes BBC et respectera les normes environnementales.

Nous souhaitons produire environ 60 logements de 35 m<sup>2</sup> en moyenne, logements de type modulaire, associant les familles à la construction au travers d'un chantier d'insertion salariant des personnes ayant une expérience dans la construction bois. Les constructions seront à R+1/R+2 dans un souci de meilleure insertion urbaine.

#### Insertion urbaine du projet

Il est prévu de reloger les personnes sur trois terrains répartis dans la ville. En effet, en vue d'une meilleure intégration des personnes aux quartiers nous pensons qu'il est préférable d'avoir trois projets de taille moyenne plutôt qu'un seul gros projet. De plus, cela correspond à un souhait des habitants de ne plus vivre tous ensemble.

Une attention particulière a été apportée aux choix des terrains pour l'implantation du futur projet. En effet, nous pensons indispensable, dans une logique d'intégration que les projets soient bien insérés aux différents quartiers et non dans une logique de relégation. Ainsi les lieux choisis sont tous proches des services publics (école, santé, etc.), des infrastructures de transport et des commerces.

### Principes de travail collaboratif

Ce projet mené par la Ville de Saint-Denis et Plaine Commune se construit en collaboration étroite avec les représentants des familles -familles constituées en association (une pour chaque parcelle)- avec le GIB (Groupement Intervention Bidonvilles) et le Réseau 1427, qui rassemblent soutiens et associations présentes auprès des familles. Pendant la phase de construction de projet des réunions de travail ont lieu chaque mois afin de contribuer à l'avancée du projet. De plus des commissions sont en train de se mettre en place, commissions réunissant des représentants des familles, des soutiens et des élus afin notamment de valider les familles inscrites dans le projet, de réfléchir à la gestion et à l'accompagnement social du projet.

Valeurs partagées par les acteurs du projet :

- réduire au maximum les dépenses, notamment par le travail volontaire des bénéficiaires dans sa réalisation
- ne pas faire isoler, ni gardiennier le site où s'implanteront les habitations
- prendre en compte les activités génératrices de revenu exercées par les habitants en offrant à ceux-ci la possibilité de les poursuivre
- faire tous les efforts nécessaires en utilisant de manière optimale les compétences et les savoir-faire des habitants afin de régulariser la situation administrative de séjour, sans porter préjudice à la dignité et à l'indépendance de ces derniers

### Mise en place d'un chantier d'insertion

L'objectif est d'associer les intéressés à la production de leurs logements, pour valoriser leurs savoirs faire en matière d'auto-construction, pour favoriser leur insertion, encourager l'appropriation et l'entretien des logements, tout en réduisant les coûts.

Pour cela, nous souhaitons mettre en place un chantier d'insertion embauchant 15 à 20 personnes qui sont dans le projet. Ce chantier est à négocier avec l'Etat eu égard aux mesures transitoires imposées aux citoyens roumains jusqu'au 1er janvier 2014. Les métiers du bâtiment figurent sur la liste des 150 métiers pour lesquels la situation de l'emploi n'est pas opposable aux citoyens roumains pour solliciter une autorisation de travail. Pour la bonne réussite du projet, il est essentiel que l'Etat collabore, notamment en facilitant l'obtention rapide des titres de travail.

### Accompagnement vers l'insertion des familles

Il est essentiel que ce projet de relogement se fasse dans une approche intégrée, avec la mise en place d'un accompagnement social des familles. Cet accompagnement interviendra dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'inclusion sociale des familles, de l'aide à la recherche d'emploi et de l'obtention des autorisations de travail. A terme l'accompagnement devra permettre l'accès au logement de droit commun. Nous sommes conscients que le frein majeur à l'insertion de ces populations est l'accès au travail, ainsi nous pensons que l'accompagnement vers l'emploi

Afin d'être au plus près du droit commun nous pensons qu'il est important de dissocier la gestion locative de l'accompagnement social.

Pour financer en partie cet accompagnement social nous pensons solliciter des fonds du FSE, notamment la mesure 332 du programme opérationnel intitulé : « agir en faveur des habitants des zones urbaines sensibles », qui prévoit de cofinancer des actions envers un public migrant vivant auparavant en squat ou bidonville sans emploi (mise en situation d'emploi ou de formations des bénéficiaires dans un délai de 36 mois) ou bien de mettre en place une MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale).

Cet accompagnement devra se faire avec et non pour les familles et devra leur permettre un accès au droit commun en trouvant des solutions adaptées pour chaque foyer. Aujourd'hui la grande majorité des enfants est déjà scolarisée et les familles s'acquittent des factures d'eau et d'électricité.

### Gestion

Nous sommes à la recherche d'opérateurs pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage des trois opérations et la gestion locative. Des contacts ont été pris en ce sens notamment avec Habitats Solidaires et la FAP pour le logement.

La contribution financière des familles sera adaptée à leurs revenus et évolutive à mesure des progrès de leur insertion professionnelle.

Cependant nous pensons qu'il est essentiel d'avoir une association d'habitants qui permettra aux représentants d'être en lien avec les institutions et d'avoir un accès facile à tous les pouvoirs publics afin de permettre la communication permanente avec les différents acteurs. Cela permettra aussi de maintenir la cohésion dans le groupe ainsi que les liens avec le voisinage. Nous expérimentons déjà ce type de gouvernance puisque les habitants se sont organisés en associations sur chaque parcelle. Ainsi nous souhaitons conserver ce type d'organisation dans le projet de relogement.